



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

La vérification préalable en matière de droits de l'homme dans les transferts d'armes : une responsabilité partagée

ABA
AMERICAN BAR ASSOCIATION
Center for Human Rights

Événement parallèle coorganisé par le Centre pour les droits de l'homme de l'American Bar Association et l'Union interparlementaire, en marge de la 12^{ème} Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes

26 août, 13h30-15h00 (heure de Genève) – En ligne

Contexte

Le Traité sur le commerce des armes (TCA) réglemente le commerce international des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions. Entré en vigueur en 2014 et comptant aujourd'hui 118 États parties, il établit des normes internationales communes visant à empêcher que les armes n'alimentent les conflits, la violence armée et les violations des droits de l'homme. L'article 7 est au cœur du Traité. Avant d'autoriser une exportation, un État doit évaluer le risque que le transfert porte atteinte à la paix et à la sécurité ou serve à commettre de graves violations du droit international humanitaire ou des droits de l'homme, notamment des actes graves de violence fondée sur le genre. Il doit envisager des mesures d'atténuation et refuser l'exportation lorsque le risque demeure prépondérant.

La responsabilité des transferts d'armes repose sur une chaîne de décisions qu'aucun acteur ne maîtrise à lui seul. Les gouvernements autorisent les transferts ; les parlements transposent le TCA dans le droit national, approuvent les budgets, examinent les évaluations des exportations et contrôlent l'action gouvernementale. L'industrie de l'armement, au plus près des produits, détient souvent des informations essentielles à une évaluation rigoureuse au titre de l'article 7. Sur la base notamment des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, elle exerce également son propre devoir de diligence, qui peut la conduire à renoncer à une vente même lorsqu'une licence d'exportation a été accordée. La société civile apporte des données factuelles et un regard critique qui renforcent l'action de l'ensemble de ces acteurs.

Dans le prolongement de l'article 7, des discussions sont en cours au sein du TCA sur l'élaboration d'un cadre volontaire de vigilance en matière de droits de l'homme (« *human rights due diligence* » - HRDD). Celui-ci préciserait ce qu'implique une conduite responsable tout au long de cette chaîne. Les parlements peuvent donner une force contraignante, au niveau national, à des normes qui demeurent volontaires dans le cadre du Traité ; l'industrie peut contribuer à façonner ce cadre plutôt que d'en être uniquement l'objet ; et la société civile peut fournir des éléments de preuve, une expertise et un contrôle indépendant. Chaque maillon dépend des autres pour l'accès à l'information, la transparence et la clarté des normes.

Cet événement réunira ces différents acteurs afin d'examiner la complémentarité de leurs rôles dans la mise en œuvre de l'article 7 et l'élaboration du cadre HRDD. Une table ronde réunissant des parlementaires ainsi que des représentants de l'industrie et de la société civile, suivie d'un échange interactif, permettra d'identifier les responsabilités qui se recoupent, les éventuelles lacunes et les moyens de renforcer la coordination afin de donner une portée concrète à l'article 7 et au futur cadre HRDD.

Objectifs

- Mieux faire connaître le rôle législatif, budgétaire et de contrôle des parlements dans la mise en œuvre effective de l'article 7 du TCA, tout en encourageant les gouvernements, l'industrie et la société civile à associer davantage les parlementaires à la promotion de transferts d'armes responsables.
- Clarifier les rôles et responsabilités de l'industrie de l'armement dans la promotion de transferts responsables et dans l'élaboration du cadre volontaire HRDD.
- Déterminer comment un meilleur partage de l'information, des normes plus claires et une responsabilité mutuelle entre toutes les parties prenantes, y compris la société civile, peuvent renforcer le système dans son ensemble.

Résultats attendus

- Une meilleure compréhension de l'article 7 et du cadre volontaire HRDD en cours d'élaboration parmi les gouvernements, les parlementaires, l'industrie de l'armement, la société civile et les autres parties prenantes.
- Une meilleure compréhension, par les gouvernements, l'industrie et la société civile, du rôle des parlements et des moyens de les associer aux questions relatives aux transferts d'armes responsables.
- Un ensemble de recommandations pratiques à l'intention des États parties, des parlements, de l'industrie et de la société civile, pour renforcer la mise en œuvre de l'article 7 et le respect du futur cadre HRDD.
- Une coopération renforcée entre toutes les parties prenantes, la société civile étant reconnue comme une voix essentielle et l'industrie comme un partenaire responsable et redevable.

Inscription : L'événement se tiendra en ligne, en anglais et en français, avec interprétation simultanée. Vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : https://us06web.zoom.us/meeting/register/2D7Mz_vFTsGDilK8-3kjmW